



Joint Public Advisory Committee (JPAC)
Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)
Comité consultatif public mixte (CCPM)

Le 15 décembre 2006.

Madame Rona Ambrose,
Ministre de l'Environnement du Canada

Monsieur Juan Rafael Elvira Quesada
Ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique

Monsieur Stephen L. Johnson
Administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Objet : Dossier factuel commun relatif aux communications Exploitation forestière en Ontario I (SEM-02-001) et Exploitation forestière en Ontario II (SEM-04-006).

Madame et Messieurs les membres du Conseil,

Vous faisant respectueusement remarquer que six mois se sont pratiquement écoulés sans que le Conseil ait encore pris de décision au sujet de la publication du dossier factuel cité en objet, je tiens à vous signaler que les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) sont préoccupés par le fait que ce genre de retard ait un caractère récurrent.

Le Conseil a l'habitude de se conformer au paragraphe 15(7) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement lui prescrivant de tenir un vote, dans les 60 jours suivant la réception d'un dossier factuel, afin de décider si celui-ci doit être rendu public. Cependant, les membres du CCPM estiment que les récents retards dans ce processus de décision, par exemple à l'égard du dossier factuel relatif à la communication Tarahumara, entravent le déroulement du processus et pourraient miner la confiance du public envers la Commission de coopération environnementale.

Vous remerciant à l'avance de prendre une décision au plus vite au sujet de la publication du dossier factuel cité en objet, je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les membres du Conseil, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Carlos Sandoval
Président du CCPM pour 2006

c.c: Représentants suppléants du Conseil
Directeur exécutif de la CCE
Membres du CCPM